



RAPPORT AGO DE LA **FLGYM**

FÉDÉRATION LUXEMBOURGEOISE DE GYMNASTIQUE



PRÉSENTATION DE LA FLGYM

- Fondée en 1899, elle est la doyenne des fédérations sportives au Luxembourg
- La FLGym est la troisième plus grande fédération sportive au Luxembourg en ce qui concerne le nombre des licenciés: +/- 7400
- 47 clubs affiliés à travers tout le pays
- La gymnastique générale: le pilier de notre fédération avec plus de 3200 gymnastes inscrits aux compétitions officielles de la FLGym.
- La gymnastique artistique: la vitrine de notre fédération.
- Le loisirs avec 2970 licenciés: inscrits dans les clubs dans les sections Mamans et Bébé, Zumba, Pilates, etc.

RAPPORT
de l'Assemblée Générale Ordinaire
de la Fédération Luxembourgeoise de Gymnastique
portant sur l'exercice 2017
Soleuvre, le 10 mars 2018

Début à 16h15

Allocutions de bienvenue :

- **Monsieur Daniel Bidoli,**

en sa qualité de président du club organisateur, accueille les délégués et leur souhaite une assemblée générale intéressante.

- **Mme Simone Asselborn-Bintz,**

en sa qualité de représentante de la commune de Sanem, souhaite la bienvenue aux délégués et se réjouit du fait qu'il s'agit de la deuxième AGO FLGym qui se tient dans les locaux du centre ARTIKUS.

Après avoir présenté quelques événements sportifs récemment organisés au ARTIKUS, elle annonce la création, vers le mois de septembre 2018, d'un mur d'escalade à côté du centre ARTIKUS. A la fin de l'année, un hall sportif supplémentaire viendra compléter les installations sportives de la commune.

La commune va bientôt passer le cap des 17.000 habitants et Mme Asselborn-Bintz considère la mixité des offres sportives comme un avantage d'une commune en pleine évolution. A la fin de son allocution, Madame Asselborn-Bintz, félicite la FLGym pour la tenue de son assemblée à Sanem et lui souhaite plein succès

- **Monsieur Gilbert Falsetti**

remercie les intervenants et ouvre officiellement l'assemblée générale ordinaire portant sur l'exercice 2017.

1. Appel et vérification des pouvoirs

Le CCD constate la présence de 37 sociétés sur 47, soit 4 clubs masculins, 11 clubs féminins, 15 clubs mixtes et 7 clubs loisirs.

Gilbert Falsetti confirme que 2/3 des sociétés affiliés sont présentes et que les changements aux statuts peuvent être soumis aux votes.

2. Constitution d'un bureau de vote

Le président du CCD lance un appel aux délégués dans le but de recruter deux personnes pour compléter le bureau de vote. Deux personnes se proposent et sont acceptées.

Un délégué du club de Schiffflange aimerait recevoir confirmation de la part du CCD que tous les clubs présents ou représentés ont payé leurs cotisations. Le président du CCD explique qu'il ne dispose pas de cette information. Gilbert Falsetti confirme que toutes les cotisations dues pour l'exercice 2017 ont été payées.

Une déléguée de Schiffflange veut savoir si la licence du président du CCD, M. Michel Reiffers, est à jour. Le président confirme que toutes les licences du CCD et du conseil d'administration sont à jour et que le président du CCD dispose d'une licence valable auprès du Réveil Bettembourg. Le club Le Réveil Bettembourg confirme cette information.

3. Approbation de l'ordre du jour

En référence à un courrier diffusé aux sociétés affiliées par le club Rythmo-Cats et mettant en doute la légitimité du point 15 (motion de mise en demeure à l'attention de Rythmo-Cats) sur l'ordre du jour, Gilbert Falsetti et Roby Rollinger demandent aux délégués présents par application de l'article 21 des statuts, s'ils sont d'accord que ce point puisse rester sur l'ordre du jour. Pour ce vote, une majorité de 2/3 des voix émises est requise.

30 délégués votent en faveur de garder le point 15 à l'ordre du jour. Le nombre requis d'au moins 2/3 des voix est donné et le point 15 est donc conservé à l'ordre du jour.

La déléguée du club Rythmica-Lux demande que les trois points repris dans la lettre de Rythmo-Cats (point 11 de l'ordre du jour) soient votés séparément. Gilbert Falsetti confirme que ce sera le cas.

Les délégués de Le Travail Schiffflange se réfèrent au point 9 de l'ordre du jour (élections) et demandent que ce point soit retiré de l'ordre du jour, étant donné que les postes vacants n'ont pas été rendus publics en temps utile. En cas de retrait de ce point de l'ordre du jour, ces postes seraient donc, à leur avis, vacants.

Le délégué de Nordstad Turnveräin précise que les mandats du CA ont de toute façon été confirmés lors de l'AGE du mois d'octobre 2017 et qu'il n'y a donc pas d'utilité de les réaffirmer 6 mois plus tard.

L'AGE est brièvement interrompue pour permettre aux membres du Bureau Exécutif du CA de se concerter avec le président du CCD. Après concertation il est proposé de suivre la demande des délégués de Schiffflange, tout en tenant compte de l'intervention du délégué de Nordstad.

Le CA propose de retirer le point 9 de l'ordre du jour.

Le CA en place depuis l'AGE du mois d'octobre restera donc en mission jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire en 2019 et ceci sur la base du mandat obtenu à l'AGE en 2017.

Le mandat du membre du CCD, Monsieur Pierre Back, restera en suspens jusqu'à la prochaine AGO.

Gilbert Falsetti demande à l'assemblée d'adopter l'ordre du jour sans procéder à des élections étant donné que les mandats du CA ont été confirmés lors de l'AGE du mois d'octobre 2017.

28 délégués votent en faveur de la proposition et la majorité requise d'au moins 2/3 des voix est atteinte. L'ordre du jour remanié, soit sans le point 9, est donc approuvé.

4. Rapports

- 4.1. AGO du 11.03.2017 (P.M.- publié sur le site de la FLGym)
- 4.2. AGE du 13 octobre 2017 (P.M.- publié sur le site de la FLGym)

Gilbert Falsetti demande s'il y a des questions relatives aux rapports ?
Ce n'est pas le cas

5. Présentations :

5.1. du rapport du président

Avant de présenter son rapport, Gilbert Falsetti souhaite la bienvenue aux invités

- Mme Marie-Paule Hoffmann (COSL),
- M. Paolo Frising (Membre du bureau exécutif de l'UEG),
- Mme Vonny Colas (Vice-Présidente d'honneur de la FLGym),
- M. François Müller (Membre d'honneur de la FLGym).

Il excuse

- Monsieur Romain Schneider (Ministre des Sports),
- M. André Hoffmann (Président du COSL),
- Monsieur Daniel Dax (Secrétaire général du COSL),
- Mme Francine Falsetti (Responsable licences de la FLGym),
- Madame Martine Reuter (Coordinatrice Eurogym).

Ensuite Gilbert Falsetti présente le rapport du président (annexe 1).

Dans le courant de la présentation de son rapport, Gilbert Falsetti excuse les membres du CA Nathalie Hengen et Gilles Andring, qui ne peuvent pas assister à cette Assemblée.

5.2. du rapport du secrétaire général

Silvio Sagramola présente le rapport du secrétaire général (annexe 2).

Gilbert Falsetti invite ensuite Madame Marie-Paule Hoffmann à prendre la parole au nom du COSL.

- Présentation de Madame Marie-Paule Hoffmann (annexe 3).

Gilbert Falsetti remercie Madame Hoffmann et invite Monsieur Paolo Frising à prendre la parole.

- Présentation de Monsieur Paolo Frising (annexe 4)

Gilbert Falsetti remercie Paolo Frising pour sa présentation et se dit d'ores et déjà convaincu que la discipline Teamgym pourra devenir une véritable inspiration pour les clubs luxembourgeois.

5.3. des rapports techniques

Gilbert Falsetti renvoie aux rapports techniques présentés dans la brochure remise aux délégués lors de leur arrivée.

5.4. du rapport du trésorier

José Machado présente les états financiers de 2017 tout en précisant qu'il a repris tels quels les chiffres du trésorier ff Jean Goebel relatifs à la période du 1.06.2017 au 30.09.2017.

5.5. du rapport du Comité de Contrôle et de Discipline

Le président du CCD, M. Michel Reiffers, excuse Monsieur Christian Pierret, qui ne peut pas être présent en raison d'obligations professionnelles.

Il explique que les comptes ont été contrôlés le 15.02.2018 en présence de lui-même, Mme Marie-Paule Gerson et M. Pierre Back. Le contrôle était, selon lui, un peu plus complexe que d'habitude, car divisé en 3 périodes, notamment

- janvier-mai 2017 données du trésorier José Machado
- juin-septembre 2017 données du trésorier ff Jean Goebel
- octobre-décembre 2017 données trésorier José Machado

Il confirme que la reprise de la trésorerie en octobre a été basée sur les chiffres du trésorier ff. Le contrôle sur extraits bancaires au 31.12.2017 a confirmé que les soldes étaient corrects et la vérification des pièces au hasard n'a révélé aucun problème.

Le CCD propose donc à l'Assemblée Générale de donner décharge au trésorier pour l'exercice entier 2017.

6. Discussion des rapports

6.1. Décharge aux membres du Conseil d'Administration

6.2. Décharge du Comité de Contrôle et de Discipline

Gilbert Falsetti demande à l'assemblée générale si elle donne décharge au trésorier.

La décharge au trésorier est donnée à l'unanimité des voix.

La déléguée de Rythmica-Lux aimerait savoir si le groupe de travail « budget » existe toujours et, au cas affirmatif, pourquoi il n'y a pas eu de réunions ?

Gilbert Falsetti confirme que le groupe de travail existe toujours, et qu'il n'a pas été convoqué parce qu'il n'y avait pas de nécessité de le réunir. La décision de convoquer le groupe de travail appartient au coordinateur, soit au trésorier. Il précise que des projets sont en cours et seront bientôt soumis au groupe de travail pour en assurer le suivi. Les budgets spécifiques sont de toute façon introduits par les commissions techniques et pas par ce groupe de travail.

La déléguée de Rythmica-Lux aimerait savoir quel est finalement le but de ce groupe de travail ? Gilbert Falsetti précise que les missions du groupe comprennent le marketing et notamment la mission de réfléchir aux moyens de générer des recettes, d'où l'information que des projets afférents sont en cours et seront remis au groupe de travail dans un proche avenir.

Gilbert Falsetti demande ensuite à l'AGO si elle donne décharge aux rapports d'activité du CA

Décharge est donnée aux rapports d'activités du CA à l'unanimité

Ensuite Gilbert Falsetti demande de donner décharge au CCD

Deux délégués s'expriment contre une décharge et deux délégués s'abstiennent, les autres délégués votent en faveur de la décharge. La majorité requise d'au moins 50% + 1 voix est donnée. Décharge au CCD est donc accordée.

7. Explications, discussion et vote des propositions budgétaires 2018

José Machado présente le budget 2018 basé sur deux scénarios différents.

Le premier scénario tient compte d'une éventuelle participation aux Championnats d'Europe GAF/GAM/GR et résulte en une perte de 39.675 euros.

Le deuxième scénario se présenterait au cas où les conditions de participation aux Championnats d'Europe ne seraient pas remplies et résulterait en un bénéfice de 23.825 euros.

Le délégué de Le Travail Schifflange s'étonne de la différence qu'il voit entre les chiffres présentés dans la brochure par rapport aux chiffres repris dans la présentation Powerpoint du trésorier. Il regrette que le budget de l'année soit établi alors que celle-ci a déjà commencé et aimerait recevoir des précisions par rapport à plusieurs points :

1. Sur quelles bases le budget GAM a été établi, alors qu'il n'a pas encore vu de résultats des gymnastes masculins ?
2. Par rapport au budget des salaires, il aimerait savoir si la rumeur d'un prochain départ de l'entraîneur national Jacques Renson est correcte ?
3. Comment expliquer que le budget informatique n'évolue pas, alors que des travaux de reprise et d'amélioration ont été annoncés ?
4. Pourquoi le chiffre des subsides ministériel et COSL est plus élevé qu'en 2017 ?
5. Comment se fait-il que le budget pour la formation baisse alors qu'une offensive en cette direction a été annoncée ?
6. Sur quoi se base l'augmentation du budget sponsoring ?
7. Sur quoi se basent les recettes supplémentaires au niveau des licences ?

Gilbert Falsetti fournit les réponses suivantes aux questions posées :

1. Le budget GAM se base sur l'éventualité d'une participation aux Championnats d'Europe et les matchs de qualification prévus à cet effet.
2. La rumeur d'un départ prochain de Jacques Renson est fausse. Le contrat actuel de Piotr Kopczynski viendra à expiration en septembre 2018.
3. Les travaux informatiques sont effectués dans le cadre d'un contrat leasing, ce qui permet d'en répartir les coûts sur 3 ans.
4. Les budgets relatifs aux subsides ministériels et COSL tiennent compte du fait que les budgets non perçus 2016 et 2017 de la part du COSL seraient versés en 2018.
5. Les formalités relatives à la formation sont à l'heure actuelle discutées avec l'ENEPS.
6. Le budget sponsoring tient compte des projets en cours pour collecter des fonds supplémentaires.
7. Les expériences actuelles font état de listes d'attente dans les clubs qui équivalent à 600-700 nouveaux membres potentiels.

La déléguée de Rythmica-Lux aimerait connaître les raisons de la disproportion des budgets entre les disciplines GAF/GAM/GR et savoir comment les allocations de budget sont déterminées.

Gilbert Falsetti précise que les budgets sont basés sur les chances de participer aux Championnats d'Europe et la composition potentielle des équipes. Le nombre d'éventuels participants GAF est plus

élevé qu'en GAM. La commission des cadres nationaux a présenté à cet effet un projet complet avec tous les chiffres à l'appui.

Le budget est mis au vote. 4 délégués s'abstiennent, les autres délégués votent en faveur de l'approbation du budget. La majorité requise d'au moins 50% + 1 voix étant donnée, le budget est approuvé.

8. Admission de nouveaux membres :

8.1. GYM MAACHER a.s.b.l.

Gilbert Falsetti invite le délégué du club, Monsieur Bodo Bost à présenter le club. Celui-ci confirme que par rapport à leur première demande d'admission en 2017 il n'y a pas eu de grands changements et réitère sa demande d'être admis.

Gilbert Falsetti précise qu'une délégation du CA a eu un échange positif avec le club et que le CA a coopté le club afin qu'il puisse bénéficier des avantages liés à une telle cooptation. Il recommande à l'AGO de voter en faveur d'une admission.

Un délégué s'abstient. Les autres délégués votent en faveur de l'admission et le club est admis avec la majorité requise d'au moins 50% + 1 voix.

9. Elections

Ce point a été retiré de l'ordre du jour.

10. Propositions de modification des statuts et règlements :

10.1. Propositions du Conseil d'Administration :

10.1.01. Majorités aux élections	ST art 52 + RI tit VIII
10.1.02. Liste de réserve	ST art 51, 53, 54
10.1.03. Compétences C.C.D.	ST art 56
10.1.04. Le procès-verbal de l'A.G.	RI tit V
10.1.05. Commission Réglementation	RI tit VII
10.1.06. Case « NON » sur les bulletins de vote	RI tit VIII
10.1.07. Décisions C.C.D.	RI tit IX
10.1.08. Les championnats nationaux	GA01
10.1.09. Les cadres nationaux	GA03
10.1.10. La coupe de la Fédération	GA04
10.1.11. La coupe de la Fédération pour jeunes	GA05
10.1.12. La Coupe de Luxembourg	GG02
10.1.13. La Coupe de Luxembourg MINIS	GG02bis
10.1.14. Les championnats individuels	GG03
10.1.15. Les commissions et groupes de travail	divers
10.1.16. Les Sanctions	GEN 09

Roby Rollinger fournit quelques explications préalables quant aux règles à observer pour les votes.

Premier vote : statuts, points 10.1.01, 10.1.02 et 10.1.03

Roby Rollinger introduit brièvement les articles visés avec référence au rapport de la réunion des présidents.

Le délégué de Le Travail Schiffflange demande si on n'aurait pas pu voir plus grand et réfléchir à des aspects supplémentaires lors de la révision des statuts.

Gilbert Falsetti l'interrompt et précise que ces discussions ont leur place au sein de la commission compétente tant que l'AGO se concentre sur les trois articles proposés au vote.

Le délégué de Schiffflange met en doute la nécessité d'abandonner la « liste de réserve ».

Gilbert Falsetti renvoie aux discussions menées lors de la réunion des présidents à ce sujet et repris dans le rapport envoyé à tous les clubs. **Il demande de passer au vote en précisant qu'il faut 2/3 des voix pour ces changements aux statuts.**

Le vote fait état de 5 votes négatifs et 0 abstentions, les autres délégués votent pour l'acceptation des changements. Les changements sont donc adoptés avec la majorité requise d'au moins 2/3 des voix.

Le deuxième vote porte sur les changements au Règlement Interne aux statuts, points 10.1.04, 10.1.05, 10.1.06, 10.1.07, ainsi que sur les points 10.1.15 et 10.1.16

Roby Rollinger présente brièvement les changements proposés, toujours en se basant sur le rapport de la réunion des présidents.

Le délégué de l'Etoile Rumelange pose la question s'il faut vraiment tout discuter à nouveau alors que ces points ont été clarifiés lors de la réunion des présidents et si on ne peut pas passer directement au vote.

Une déléguée pense que seule une minorité des clubs étaient présents à la réunion des présidents. Roby Rollinger constate que le rapport renseigne une présence de 15 clubs, dont quelques-uns dotés de deux voix à l'AG.

Gilbert Falsetti demande à l'assemblée de passer au vote et précise que pour ces articles particuliers, une majorité de 50% + 1 des voix est suffisante

Le vote fait état de 5 votes négatifs et 0 abstentions. Les autres délégués votent en faveur des changements. Les changements sont donc adoptés avec la majorité requise d'au moins 50% + 1 voix.

Le troisième vote porte sur des changements aux règlements techniques, pour lesquels les clubs loisirs ne participent pas au vote

Manon Keyser et Claude Bariviera présentent les changements proposés

Les changements sont adoptés à l'unanimité des voix.

10.2. Propositions des clubs affiliés :

Néant

11. Propositions d'une société affiliée

11.1. Lettre Rythmo-Cats

Gilbert Falsetti donne la parole au délégué de Rythmo-Cats, mais c'est la déléguée de Rythmica-Lux qui présente les doléances de ses collègues, en argumentant que le président de Rythmo-Cats est à l'étranger :

1. Madame Bonnier lit le texte de la lettre Rythmo-Cats concernant la révocation du président Michel Reiffers

Lors du vote, 5 délégués votent en faveur de la révocation, les autres délégués votent contre la révocation. La demande de révocation n'atteint pas le nombre requis d'au moins 50% + 1 voix et est donc rejetée.

2. Madame Bonnier lit le texte de la lettre Rythmo-Cats concernant la révocation du CA

Le délégué de Le Travail Schiffflange intervient en faveur de la GR qu'il considère comme « minorité » au sein de la FLGym et plaide en faveur de donner une voix plus importante aux disciplines moins représentées en nombre au sein de la FLGym.

Gilbert Falsetti insiste que le CA, depuis son entrée en service, a toujours cherché la collaboration, mais que toute initiative de sa part a été bloquée. Tant que les règles et procédures de la FLGym ne seront pas respectées, il sera impossible d'avancer, et il regrette que les victimes de cette situation soient, en fin de compte, les gymnastes

Lors du vote 3 clubs s'expriment en faveur d'une révocation du CA, 2 clubs s'abstiennent et les autres délégués s'expriment contre la révocation du CA. La demande de révocation n'atteint pas le nombre requis de 50% + 1 voix et est donc rejetée.

3. Le 3^e vote porte sur la demande de division de la FLGym en 2 entités

Le vote fait état de 5 voix en faveur d'une division et de 0 abstentions. Les autres délégués s'expriment contre une telle division. La demande de division n'atteint pas le nombre requis d'au moins 50% + 1 voix et est donc rejetée.

12. Attribution des manifestations et concours officiels de la FLGym pour l'année 2019

Claude Bariviera présente le résultat des candidatures et négociations afférents.

Le vote pour l'organisation des Championnats nationaux en GR résulte en 18 voix en faveur de GRS Differdange contre 10 voix en faveur de l'Ecole de GRS Luxembourg.

L'organisation des Championnats nationaux en GR est donc confiée au club GRS Differdange.

Les propositions d'attribution des compétitions sont acceptées à l'unanimité. (annexe 5)

13. Nomination de membres honoraires

Gilbert Falsetti explique qu'il n'y a pas de propositions pour de telles nominations

14. Remise de récompenses :

14.1. Remise de l'œuvre de reconnaissance aux actifs des sociétés

Les enveloppes avec les médailles pour leurs membres concernés sont remises aux représentants des clubs qui ont introduit leurs listes selon les règlements en vigueur.

14.2. Remise des prix aux juges méritants

Gilbert Falsetti remet des cadeaux aux juges présents, respectivement aux représentants de leurs clubs :

- pour le nombre le plus élevé de missions en 2017 :
 - Camelia Renciu, juge supérieur (représentée par un membre du Le Réveil Bettembourg)
 - Romy Kaulmann, juge inférieur (représentée par un membre du Flic-Flac Déifferdeng)
 - Jean-Baptiste Fischer, juge supérieur (Aurore Oetrange)
 - Christophe Grisius, juge inférieur (représenté par un membre du Le Réveil Bettembourg)

- en tant que remerciement :
 - François Wirtz, 30 ans de jugement (Cents-Gronn)
 - Claudine Reding, arrêt après 29 ans (Athletico Steinfort)

14.3. Remise du Grand Prix FLGym 2017

Gilbert Falsetti remet les prix aux sociétés ci-dessous

	Féminin	Masculin
1 ^e prix	Le Réveil Bettembourg : 9155,595 pts	Le Réveil Bettembourg : 3111,254 pts
2 ^e prix	Nordstad Turnveräin : 6728,059 pts	Aurore Oetrange : 2863,637 pts
3 ^e prix	L'Espérance Esch : 5664,209 pts	Le Travail Schifflange : 2851,188 pts

15. Divers

Motion de mise en demeure à l'attention de Rythmo-Cats

Gilbert Falsetti informe l'assemblée que 26 clubs ont signé la demande de mise au vote de la motion. L'idée de la motion n'est pas celle d'exclure le club Rythmo-Cats ou de le suspendre, mais il s'agit d'un faire-part clair et catégorique d'arrêter une fois pour toutes son action destructive. L'initiative de la motion montre qu'un grand nombre de sociétés affiliées sont du même avis et que le CA pourra compter sur leur appui en cas de besoin.

Plusieurs délégués ont déjà quitté l'assemblée au vu de l'horaire avancé et le comptage des votes se présente comme suit :

24 délégués votent en faveur de la motion, 5 délégués votent contre la motion et 3 délégués s'abstiennent du vote. La motion est donc acceptée avec le nombre requis d'au moins 50% + 1 voix.

Gilbert Falsetti s'adresse aux clubs GR concernés en précisant que la porte est toujours ouverte, mais que les règles doivent être observées.

16. Clôture de l'Assemblée par le Président de la FLGym à 19h30

Gilbert Falsetti remercie les délégués pour leur intérêt et leur patience et les invite au vin d'honneur offert par la commune de Sanem.

Rapporteur
Silvio Sagramola
Secrétaire général

Annexes :

1. Rapport du président
2. Rapport de secrétaire général
3. Présentation de Mme Marie-Paule Hoffmann (COSL)
4. Présentation de M. Paolo Frising (UEG)
5. Calendrier des manifestations 2019